



**PRÉFÈTE
COORDONNATRICE
DU BASSIN
RHÔNE-MÉDITERRANÉE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La Préfète

Lyon, le

23 JAN. 2024

Monsieur le Président,

Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) Vidourle a été présenté au comité d'agrément du comité de bassin Rhône-Méditerranée le 24 novembre 2023.

Vous trouverez ci-joint la délibération n° 2023-19 relative à ce projet.

Dans sa délibération, le comité d'agrément émet un avis favorable et formule une réserve ainsi que des recommandations sur lesquelles je me permets d'attirer votre attention.

Je vous remercie de bien vouloir apporter les éléments nécessaires à la levée de la réserve à Monsieur le Préfet du Gard, préfet pilote de ce PAPI, dans les plus brefs délais.

Sur la base de cet avis favorable du comité d'agrément du comité de bassin, j'ai le plaisir de vous informer que je labellise le PAPI Vidourle. Cette labellisation sera effective une fois les réserves levées.

Je vous laisse le soin de diffuser la délibération du 24 novembre aux partenaires du projet, et vous informe que celle-ci est accessible sur le site de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse dans la rubrique « délibérations ».

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Fabienne BUCCIO

Monsieur Pierre MARTINEZ
Président de l'établissement public territorial de bassin du Vidourle
216 chemin de Campagne
CS 10202
30251 SOMMIERES

Copie à Monsieur le Préfet du Gard
Copie à Monsieur le Préfet de l'Hérault